

N°DEC23_040



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_040 - Contrat de cession avec l'Association La Waide Cie pour des représentations du spectacle "Attrape-moi"

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé avec l'Association La Waide Cie, sise 7 rue Jules Lardière, appt 7, à Amiens (80000), représentée par Madame Sylvie BEGUE, en sa qualité de présidente,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec l'Association La Waide Cie pour 4 représentations du spectacle « Attrape-moi » le jeudi 6 et vendredi 7 avril 2023 à 10H et 14H30 au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec La Waide Cie, dont le SIRET est 814 357 299 00035,

PRECISE que la dépense que la dépense d'un montant de 4 480 € HT, soit 4 726,40€ TTC, dont 150 € de frais de transport est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 5 avril 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 12/04/2023